

AVIS DE PUBLICITE – MANIFESTATION D’INTERET SPONTANEE –

N° AIGLEH-CONV-OCDDP-00001

APPEL A CANDIDATURE - COMMUNES DE CHALVIGNAC (15), VEYRIERES (15), CHAMPAGNAC (15), PLEAUX (15), LAVAL SUR LUZEGE (19), LIGINIAC (19), NEUVIC (19), SOURSAC (19), LATRONCHE (19), SERANDON (19), SERVIERES LE CHATEAU (19), ST MARTIN LA MEANNE (19), BASSIGNAC LE HAUT (19), MARCILLAC LA CROISILLE (19), GROS CHASTANG (19), ST MERD DE LAPLEAU (19), AURIAC (19) ET RILHAC XAINTRIE (19)

EDF HYDRO CENTRE – AMENAGEMENTS HYDROELECTRIQUES DE L’AIGLE, NEUVIC ET CHASTANG

Convention d’occupation temporaire du domaine public hydroélectrique concédé à EDF

(article L.2122-1 et suivants du code général de la propriété des personnes publiques)

Le présent avis de publicité a pour objet de porter à la connaissance du public la manifestation spontanée d’intérêt d’une entreprise ayant fait une proposition d’occupation d’un emplacement du domaine public hydroélectrique pour l’exercice d’une activité économique.

Si aucun candidat supplémentaire ne se manifeste avant la date limite de réception des propositions mentionnées ci-dessous, EDF attribuera à l’entreprise ayant manifesté son intérêt une convention d’occupation temporaire.

Si un candidat supplémentaire se manifeste avant la date limite de réception des propositions mentionnée ci-dessous, EDF analysera les propositions au regard des critères mentionnés ci-dessous et attribuera une convention d’occupation temporaire au candidat ayant présenté la proposition la mieux classée.

Publié le	12/02/2024
Durée de mise en ligne de l’avis à compter de sa publication	1 mois
Date limite de réception des propositions	12/03/2024
Concession hydroélectrique concernée	Concessions hydroélectriques de L’AIGLE, NEUVIC et CHASTANG
Lieu	Les retenues de L’AIGLE, NEUVIC et CHASTANG
Objet de l’occupation – Activité(s) pouvant être exercée(s)	Location, initiation et balades en Stand Up Paddle
Caractéristiques essentielles / particularité de l’emplacement	Pas d’aménagement sur le domaine concédé à EDF
Restrictions	<ul style="list-style-type: none"> • Priorité absolue des besoins et des activités du concessionnaire (aucun recours possible suite à une variation du niveau de la retenue interdisant l’exercice de l’activité autorisée) • Respect du Plan de Prévention des Risques Inondation en vigueur • Respect de l’arrêté préfectoral en vigueur portant règlement particulier de police de la navigation sur la rivière Dordogne • Respect de la loi sur l’eau • Respect de la réglementation en vigueur et future relative aux activités autorisées
Type d’autorisation délivrée	Convention d’occupation temporaire du domaine public concédé, à caractère précaire et révocable, non constitutive de droits réels
Durée de la convention d’occupation temporaire	La durée d’autorisation de la mise à disposition sera du 1er mai au 30 septembre de chaque année jusqu’au 30 septembre 2028.
Conditions financières à la charge du demandeur (redevance)	5% du chiffre d’affaires avec un minimum de 300€ de redevance annuelle

<p>Conditions générales d'attribution/ critères de sélection</p>	<p>Le candidat doit posséder des références en matière d'activités sportives, nautiques et commerciales.</p> <p>L'ensemble du matériel et des activités proposées devront répondre aux critères de sécurité et aux législations en vigueur.</p> <p>Le candidat est invité à fournir un dossier avant la date limite mentionnée ci-dessus et comprenant notamment :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Une présentation de la structure candidate comprenant des renseignements d'ordre juridique, économiques et financiers (ex : statut juridique de la structure, un extrait KBis de moins de 3 mois, la qualité du représentant de la structure) 2. Une lettre de manifestation d'intérêt datée et signée par le représentant de la structure porteuse du projet, dûment habilité à l'engager juridiquement dans le cadre du présent appel à manifestation d'intérêt ; 3. Pour : <ul style="list-style-type: none"> o activité existante, les comptes annuels certifiés des 3 derniers exercices clos, et le business plan de l'activité projetée o nouvelle activité, le business plan avec projection financière et l'attestation bancaire de suivi de l'activité 4. Une présentation de l'activité projetée et des aménagements nécessaires à l'accueil du public et à l'exercice des activités (accompagné de plans et de visuels) et la justification de la compatibilité ou des interférences avec les ouvrages hydrauliques 5. Les moyens humains et techniques mis en œuvre pour l'exercice des activités envisagées 6. La grille tarifaire envisagée 7. Toute information complémentaire que le candidat juge utile d'apporter pour la bonne compréhension de son dossier et la mise en perspective des conditions d'exploitation. <p>Les demandes seront analysées par EDF au regard des critères d'appréciation d'égale importance suivants :</p> <ol style="list-style-type: none"> 8. Compatibilité du projet avec la sûreté des ouvrages hydrauliques et l'exploitation hydroélectrique de la retenue 9. Compatibilité avec la sécurité des biens et des personnes 10. Qualité, originalité et attractivité du projet proposé, notamment l'insertion du projet dans l'environnement et dans la dynamique du territoire, en complémentarité avec les activités existantes 11. La grille tarifaire des activités pour le public cible 12. Adaptation du projet au contexte local
<p>Dépôt des candidatures</p>	<p>Le dossier sera à envoyer :</p> <p><input type="checkbox"/> Sous pli, par voie postale, à l'adresse suivante : EDF DTEAM CCPFA – Laura UHRING 18, avenue Poincaré 19 100 BRIVE-LA-GAILLARDE</p> <p>Le pli cacheté devra porter les mentions suivantes : « CONFIDENTIEL - NE PAS OUVRIR » avec la référence « Candidature COT CHUTES L'AIGLE, NEUVIC et CHASTANG – STAND UP PADDLE »</p> <p><input type="checkbox"/> ou par voie électronique à l'adresse suivante : laura.uhring@edf.fr</p>
<p>Personne à contacter pour renseignement</p>	<p>Monsieur THOMAS-ARCHAMBEAU David (EDF Hydro Centre – Vallée de la Dordogne) Tel : 06 85 93 72 79 Mail : david-1.thomas@edf.fr</p>